

DGS/SCB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL

72e SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2007 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK, Monique SAWAYA,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Eric CONRAD, Dominique EGELE, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Régine HECHNER, Capucine HUSSER-OTT, Odile WEISS, Marie KOCH, André KLETHI, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

Absents excusés :

Mme Geneviève MULLER-STEIN qui donne procuration à M. WURCH
Mme Gaby KARL-SCHORN qui donne procuration à M. Jacques MEYER
Mme Marie-Paule EGELE qui donne procuration à M. GOLLING
M. Benoît ORSONI qui donne procuration à M. ENGEL
Mme Elisabeth SCHWAB qui donne procuration à Mme WEISS

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services
M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet
Mme Suzanne CHEVALIER-BIERLING

Sélestat, le 15 février 2007

DGS/SCB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

72e SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2007 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2007
- C. Décisions du Maire n° 3 à 8/2007

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. EDUCATION ET JEUNESSE

- 1. Nouvelle école Wimpfeling

B. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

- 2. Révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - Bilan de la concertation
 - arrêt du PLU
- 3. Rétrocession de l'emprise de la rue Beatus Rhenanus à la Ville de Sélestat
- 4. Vente par la Ville d'une parcelle située rue Wiederkehr

C. FINANCES DE LA COMMUNE

5. Budget primitif pour l'exercice 2007
6. Demande de subvention complémentaire du Conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante pour la réalisation de travaux au Presbytère, 1 rue Oberle.

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE LA COMMUNE

7. Création d'un nouveau Centre Technique Municipal (CTM)
8. Modification du plan des effectifs

E. DEVELOPPEMENT SPORTIF

9. Projet de réalisation d'une base nautique

F. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

10. Dépôt d'un panneau peint datant du XVe siècle au Musée d'Unterlinden de Colmar
11. Tanzmatten : travaux d'aménagements extérieurs
12. Convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et la Ville de Sélestat pour les Evénements Folle Nuit de Sélestat et Alsacez-vous !

G. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

13. Adhésion de la Commune de Salmbach au S.I.V.U. de lutte contre les moustiques

H. DIVERS

14. Projet de fusion entre la SA HLM de Sélestat et la société Habitat Familial d'Alsace (HFA)

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite faire part au Conseil Municipal de deux informations.

Il s'agit en premier lieu du décès de Monsieur Fernand HIETTER ancien conseiller municipal de la Ville de 1989 à 1995. Il rend également hommage à Monsieur Jean-Pierre KELLER qui assistait régulièrement avec son épouse aux conseils municipaux. Il demande à ce qu'une minute de silence soit respectée en leur honneur.

La deuxième information concerne Ingrid BETANCOURT et Clara ROJAS qui entameront, le 23 février, leur 6ème année de détention en Colombie.

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Odile WEISS est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2007

Le procès verbal de la séance du 25 janvier 2007 est adopté à l'unanimité.

C. Décisions du Maire n° 3 à 8/2007

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. EDUCATION ET JEUNESSE

Nouvelle Ecole Wimpfeling

Rapport n° 900

Secteur concerné :	Education et Jeunesse
Direction :	Direction de l'Action Educative
Service instructeur :	Service Education
Rapporteur :	Robert ENGEL

Depuis 2001, la Ville de Sélestat apporte une attention toute particulière au secteur scolaire et éducatif. En permettant l'enseignement bilingue sur le site de Wimpfeling dès la rentrée de septembre 2001, la Ville a non seulement répondu à une forte attente des familles, mais a également augmenté la capacité d'accueil de ses écoles.

En 2004, la Ville de Sélestat a assuré la scolarisation des élèves jusqu'à inscrits à l'école maternelle Annexe en construisant une importante extension sur le site de l'école Schuman. En parallèle, La Ville a engagé une réflexion complète sur l'avenir des secteurs scolaires afin de pouvoir répondre aux défis futurs de ce domaine de compétence.

L'accueil périscolaire, en constante croissance, doit pouvoir mieux encore être pris en compte afin de répondre aux demandes des familles. Avant et après les repas, à la sortie des cours, durant les vacances scolaires, les jeunes doivent également être accompagnés.

La Ville de Sélestat souhaite se doter d'équipements modernes, fonctionnels et adaptés aux nouveaux besoins pédagogiques (salles BCD, informatique, Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés...)

C'est ainsi que le choix de la requalification du site Wimpfeling de l'école du Quartier Ouest a été retenu dans les priorités des investissements de notre collectivité.

Il convient de décider la requalification du site Wimpfeling de l'école du Quartier Ouest et sa mise en œuvre à partir de 2007. Cette opération s'échelonne jusqu'en 2012.

Ce projet s'élève à 6 055 000 euros TTC. Des financements complémentaires seront affectés après l'approbation du compte administratif 2006 afin de réaliser la démolition de l'école maternelle et la mise en place de l'école provisoire, indispensable durant les phases de travaux (Installations modulaires, VRD et clôtures).

Monsieur Robert ENGEL indique que le projet consiste en la requalification du site éducatif de l'école du quartier Ouest. Il dresse un état des lieux du secteur scolaire sur la Ville de Sélestat et communique les chiffres clés afin de mieux comprendre l'importance de ce projet.

Le programme présenté a été développé par l'ADAUHR, en totale concertation avec les différents acteurs (la Ville, l'éducation nationale, le personnel des écoles ...).

Plusieurs contraintes ont été introduites dès le départ à savoir que la nouvelle école devra comporter 7 salles de classe sur un seul niveau, un espace de locaux communs sera créé entre l'école maternelle et le centre de loisirs sans hébergement (CLSH), les locaux de la demi-pension devront être préservés, l'école élémentaire devra comporter dix salles de classe et le chauffage des locaux devra se faire au bois. Il a été demandé de préserver les arbres actuellement présents.

Concernant les surfaces, l'Adauhr propose, par rapport aux normes, 900 m² de surface neuve pour les 7 salles de classe et les rangements. Le détail du schéma fonctionnel est présenté.

La municipalité souhaite que l'investissement soit le plus fonctionnel possible, ce qui entraîne le type de configuration qui est présenté, à savoir un espace commun entre l'école et le périscolaire.

L'école existante sera conservée, réhabilitée, remise aux normes et modernisée en terme d'installations intérieures. Le RASED sera intégré dans le nouveau bâtiment. Il existera la possibilité pour les enfants handicapés d'avoir accès à toutes les salles d'activités par le biais d'un ascenseur.

En ce qui concerne la planification des travaux, la problématique se pose au niveau des travaux qui seront effectués durant l'année scolaire et donc de l'accueil des enfants. Pour cela, un planning a été effectué en concertation avec les différents acteurs afin de gêner le moins possible les élèves.

La municipalité souhaite que les architectes introduisent dans ce projet les technologies concernant le chauffage, l'éclairage etc, qui permettent de gérer l'économie dans un bâtiment.

Le coût des travaux par tranche est détaillé. Le coût total s'élève à 6 055 000 euros TTC.

Durant les travaux, l'accueil des enfants se poursuivra sur le site, ou juste à côté, dans des structures préfabriquées sur le parking notre Dame de la Paix.

Monsieur Robert ENGEL conclut son propos en insistant sur le caractère essentiel du projet, le plus important que la Ville n'ait connu depuis longtemps dans le domaine éducatif.

Madame Janine FRIEDEL précise qu'il était temps que ce projet voit le jour et

que ce dernier était nécessaire mais elle estime que la durée de 5 ans pour les travaux est trop longue. De plus, la compétence périscolaire est en voie de devenir intercommunale ce qui allégerait les dépenses de la Ville, car la Communauté de Communes financerait une bonne partie de la première phase de la restauration scolaire et des locaux communs du centre de loisirs et une partie de la chaufferie.

Elle indique également que les crédits pour 2008 ne sont pas encore inscrits et elle se demande où ils vont être trouvés. Elle exprime également son regret que l'opposition n'ait été conviée à aucune réunion préparatoire pour l'élaboration de ce programme.

Monsieur Robert ENGEL indique qu'il n'était pas possible de faire plus court, dans la mesure où il faut accueillir 400 élèves durant les travaux.

Par ailleurs, le coût des travaux ne peut être financé sur un ou deux budgets ; l'étalement dans le temps est donc nécessaire.

Concernant le transfert de compétence pour le périscolaire, la réflexion est certes en cours mais rien n'est décidé. A ce jour, il n'est pas possible d'attendre et la Communauté de communes est informée de ce projet.

Monsieur le Maire présente la liste proposée pour le jury.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que le programme a été parfaitement réfléchi et il se réjouit de son aboutissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable de la commission des Affaires Scolaires et
de la Jeunesse réunie le 13 février 2007

APPROUVE	<i>Le programme fonctionnel de requalification du site Wimpfeling</i>
APPROUVE	<i>le coût de l'opération estimé à 6 055 000 € TTC (hors fondations spéciales)</i>
APPROUVE	<i>l'ajustement de l'autorisation de programme correspondante (annexe jointe)</i>
AUTORISE	<i>le Maire ou son représentant à déposer le permis de démolir de l'actuelle école maternelle Wimpfeling</i>
AUTORISE	<i>le Maire ou son représentant à lancer la procédure pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics</i>
AUTORISE	<i>Le Maire à déposer le permis de construire pour les structures modulaires provisoires</i>
AUTORISE	<i>le Maire ou son représentant à lancer les consultations d'entreprises pour les travaux liés à l'installation des structures modulaires (école provisoire)</i>
SOLLICITE	<i>les aides du Département, de la Région et de la Caisse d'Allocations Familiales</i>
FIXE	<i>A 15.000,00 € HT le montant de l'indemnité à percevoir par chacun des candidats admis à concourir</i>
FIXE	<i>A 400,00 € HT le montant de l'indemnité journalière à percevoir par les Maîtres d'Oeuvre amenés à prendre part aux travaux du jury</i>

FIXE

La composition du jury chargé de l'examen des candidatures et des prestations remises par les candidats.

A) avec voix délibérative

a) de 6 représentants du Maître d'Ouvrage

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
<i>1 – Le Maire, Marcel BAUER, Président</i>	<i>Guy RITTER</i>
<i>2 - Robert ENGEL</i>	<i>Capucine OTT-HUSER</i>
<i>3 – Monique SAWAYA</i>	<i>Geneviève MULLER-STEIN</i>
<i>4 - Jacques MEYER</i>	<i>Eric CONRAD</i>
<i>5 - Anne DESCHAMPS-DELLENBACH</i>	<i>Benoît ORSONI</i>
<i>6 - Janine FRIEDEL</i>	<i>Christiane HAMMAN</i>

b) de 4 Maîtres d'œuvre (1/3 de la totalité des membres du jury)

- l'Architecte conseil de la Ville*
- le Directeur du CAUE du Bas-Rhin*
- 2 Architectes de l'Ordre Régional*

B) avec voix consultative

- des invités*
- Monsieur le Comptable public*
- un représentant de la DCCRF*
- Monsieur JM DUBOIS, de l'ADAUHR*

- des agents de la collectivité*
- Monsieur Nicolas MILLOT, Directeur de l'Action éducative*
- Madame Marie-Laure SPATZ, Responsable du Service de l'Education*
- Monsieur Patrice DOLLE, Directeur du Patrimoine*

APPROUVE
DAE/IS

L'imputation des dépenses sur les crédits prévus au Budget 2007

Adopté à l'unanimité

B. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

Révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- *Bilan de la concertation*
- *arrêt du PLU*

Rapport n° 901

Secteur concerné :	Politique foncière et urbaine
Direction :	Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Environnement
Service instructeur :	Service Aménagement Urbain
Rapporteur :	Jacques MEYER

Le 28 février 2002, le Conseil Municipal a décidé de mettre en révision le Plan d'Occupation des Sols (POS). Cette décision a été motivée par le souhait de la municipalité de traduire ses choix en matière d'urbanisme et d'aménagement à travers une refonte de ce document majeur de planification territoriale.

Les objectifs généraux souhaités par la municipalité ont ainsi été fixés :

- favoriser un développement équilibré et maîtrisé de l'habitat et des activités économiques,
- le développement de la Ville devra tenir compte de la nécessité de conforter un cadre de vie agréable pour tous les sélestadiens,
- maîtriser la circulation automobile et prendre en compte les modes de déplacements alternatifs (vélos, transports en commun, ...),
- intégrer le devenir des secteurs stratégiques de Sélestat (gare, site « SEITA », lac de canotage, Grubfeld, ...),
- préserver la qualité du centre historique tant en terme patrimonial que d'habitat et d'attractivité commerciale,
- s'inscrire dans la réflexion supra-communale afin de promouvoir un développement territorial équilibré.

La première phase de travail a consisté à définir les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. Le fruit de ce travail a donné lieu à un débat en Conseil Municipal le 18 novembre 2004,

Rappelons que six orientations d'aménagement ont été arrêtées :

1. assurer un développement urbain maîtrisé par la reconquête des espaces urbains délaissés ou sous-utilisés et l'extension, maîtrisée et organisée, de l'agglomération afin de préserver les possibilités d'extension à long terme dans un contexte de rareté du foncier,
2. conforter l'attractivité et la vitalité économique par la mise en place de possibilités d'accueil des entreprises,
3. pérenniser une bonne armature d'équipements et de services par le développement de « pôles » de service (ex : site SEITA / secteur Schwilgué),
4. réguler les déplacements, par exemple en prévoyant le renforcement du pôle intermodal de la gare et en maintenant l'effort sur le développement des circulations dites « douces » (piétons / cycles),

5. valoriser le patrimoine urbain en veillant à intégrer en terme de paysage les zones tampons entre milieux urbains et agricoles, en préservant la qualité paysagère des entrées de ville,
6. protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles en veillant, par exemple, à assurer la pérennité des terres maraîchères et en assurant une protection des milieux riediens.

La seconde phase de travail a consisté à élaborer, à partir du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le projet de règlement et de zonage.

En terme de zonage, les changements majeurs par rapport au POS sont les suivants :

- simplification du zonage des espaces urbains reposant sur les différences majeures de morphologie urbaine,
- création de zones « équipements et services publics » (UE) pour répondre plus efficacement aux besoins d'équipements de la Ville,
- reclassement d'un certain nombre de zones d'urbanisation future (Na) en zone U pour tenir compte du fait que ces secteurs ont désormais des caractéristiques de zones urbaines,
- suppression des zones NB (respect loi SRU),
- création de 4 sites à projet (Filature / quartier gare / gare de marchandises / entrée sud) afin de fixer les conditions d'urbanisation de ces sites stratégiques,
- prise en compte du risque potentiel d'inondation du Giessen sur la partie nord du ban communal,
- renforcement des mesures de protection des milieux naturels par le classement de zone d'urbanisation (INA3) en zones naturelles dans le secteur sud de la ville,
- prise en compte de diverses contraintes (gazoducs, zones de danger, secteur TDF, ...)
- Le PLU classe 729 hectares en zones urbaines (U), soit 135 hectares supplémentaires par rapport au POS. Cette augmentation est la conséquence du reclassement en zone U de l'ensemble des zones NA du POS qui ont été surbâties ou qui sont en cours de construction ou d'aménagement, de l'intégration des ZAC et de l'intégration en zones urbaines de certains site d'équipement (site des antennes TDF, Grubfeld, etc...).

Les zones d'extension de la ville (zone AU) représentent 164 hectares dans le PLU, soit 367 hectares de moins que dans le POS. Cette régression est d'une part liée à l'intégration de 135 hectares en zone U et, d'autre part, au déclassement de certaines zones NA. En effet, les espaces situés dans des zones à forte sensibilité paysagère ou écologique (frange Sud de l'agglomération), dans un environnement nuisant (secteurs situés le long de l'A35), etc... ont été reclassés en zones naturelles ou agricoles.

Les zones agricoles (zones A) bénéficient du déclassement de certaines zones NA du POS, puisque leur surface augmente de 59 hectares. En réalité, vu que certains espaces non agricoles étaient classés en zone NC dans le POS (gravières, cynodrome, etc...) et ont été reclassés en zone N dans le PLU, les surfaces à vocation agricole ont augmenté de plus de 150 hectares dans le PLU.

Les espaces naturels (zones N) augmentent également de plus de 170 hectares, notamment du fait du déclassement des espaces situés au sud de l'agglomération dans les zones humides remarquables au lieu-dit « Neubruch » et « Haymatt ».

En conséquence, par rapport au POS en vigueur, le PLU améliore les équilibres en terme de gestion d'espace. En effet, les espaces « libres » naturels ou agricoles ont été maintenus à l'écart de nouvelles extensions urbaines et des espaces supplémentaires ont été soustraits à une urbanisation future.

En terme de consommation d'espace, les objectifs assignés par l'article L.I21-I du

Code de l'Urbanisme sont donc respectés.

En terme de règlement, celui-ci a été adapté à la morphologie de chaque zone afin d'assurer une meilleure adéquation avec le tissu bâti existant. Les principaux changements concernent :

- l'inversion des articles 1 et 2 du règlement, conformément aux dispositions de la loi S.R.U,
- l'adaptation des règles de prospect et de hauteur pour une meilleure prise en compte de la morphologie des différents quartiers,
- l'adaptation des règles de densité pour une meilleure intégration des constructions dans la morphologie existante.

Durant l'ensemble de la démarche, la concertation a été importante tant avec la population qu'avec les personnes publiques associées – le bilan joint en annexe précise les moyens mis en oeuvre (réunions publiques, expositions, permanences de l'Elu, ...) et le bilan qu'il convient d'en tirer.

L'avis des Services de l'Etat concernant le classement des terrains du parc d'activités économiques intercommunal nord a été pris en compte suite à une dernière réunion de concertation qui s'est tenue le 16 février 2007,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

A l'issue de cet arrêt, les personnes associées auront un délai de 3 mois pour émettre un avis. L'enquête publique sera ensuite organisée (juin 2007), ce qui devrait pouvoir permettre une approbation à l'automne 2007,

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle les grandes lignes de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) le transformant en Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; il souligne également que les documents étaient régulièrement consultables et le sont encore sur le site internet de la Ville.

Monsieur Jacques MEYER présente le détail du nouveau zonage du PLU. Il signale qu'il y a lieu de modifier le projet de délibération pour tenir compte de la réunion avec les services de l'Etat qui s'est tenue il y a quelques jours et qui portait sur la constructibilité du secteur du Giessen. La prise en compte de la position de l'Etat conduit à modifier les superficies urbanisables et naturelles (en plus et en moins).

Monsieur François SIMON énumère les points positifs de ce PLU mais il estime que cela ne suffit pas pour qu'un PLU réponde à l'exigence de développement durable voulu par la loi SRU et que les aménagements ne suffisent pas pour dire que la Ville a une politique vélo. Il trouve que la première faiblesse de ce PLU (qu'il qualifie de « raplapla ») est l'insuffisance de la concertation car les registres sont quasiment vides ce qui prouve, que la population est restée au bord de cette élaboration. Il rappelle qu'en novembre dernier, Monsieur MEYER avait présenté le fait que la maîtrise des flux de déplacement constituent un des enjeux majeurs de la Ville et de l'Alsace Centrale ; mais si l'on lit entre les lignes du PLU, on comprend que la réponse principale est de

contenir la croissance humaine de la Ville.

Un des autres aspects contestables du PLU est l'absence de solidarité territoriale. Il se demande où se situe, dans ce PLU, la valorisation de la position de la Ville et la solidarité avec la Région, car vu sa situation géographique, Sélestat a la possibilité d'attirer les habitants.

Monsieur SIMON se questionne également sur le rôle actif de certains élus dans des associations de quartier qui dans ce PLU bénéficient d'un traitement particulier destiné à évincer l'habitat collectif et les nuisances.

Le résultat est que le PLU réduit l'avenir de Sélestat à la vision d'un grand village que la municipalité semble assumer, même dans la presse.

Pour Monsieur SIMON, un des autres aspects contestables est de faire en sorte de contenir la croissance de la Ville pour ne pas changer les habitudes de déplacement. L'exemple du terrain de la SEITA est également significatif ; il pourrait accueillir de nombreux habitants et des activités tertiaires.

Monsieur SIMON estime que le PLU pourrait même avoir d'autres conséquences fâcheuses à savoir une dégradation du niveau de vie chez les nouveaux habitants avec des logements de plus en plus petits. Il suggère donc quelques modifications à apporter à ce PLU, à savoir faire figurer sur le plan de zonage les espaces réservés aux parcs publics, ouvrir le terrain de la SEITA au logement, anticiper pour contrôler l'implantation des panneaux publicitaires, permettre ponctuellement des augmentations incitatives du COS pour l'habitat collectif en respectant certains critères, etc... .

Il estime que ce PLU ne porte aucun projet perceptible pour l'avenir de Sélestat et qu'il ne joue pas la carte de solidarité territoriale ; il signe, selon lui, la démission des Elus devant la demande de tranquillité des concitoyens.

Monsieur André KLETHI rappelle que le PLU s'inscrit sous l'autorité du SCOT ; ce dernier est toutefois actuellement inexistant.

C'est également la concertation avec les autres communes de la Communauté de Communes qui permettrait de définir l'évolution et l'aménagement de l'espace des unes et des autres. Sans le SCOT et avec peu de concertation au niveau de la Communauté de Communes, les hypothèses prises pour l'élaboration du PLU se limitent aux seules hypothèses intra-murales, aux seules hypothèses intra-municipalités sélestadiennes ce qui, pour lui, est pour le moins léger.

Monsieur KLETHI estime qu'en matière de réflexion sur l'urbanisme, il faut chercher le juste équilibre pour assurer la mixité entre différents types de logements et la mixité sociale. Réduire le COS par principe est un encouragement à la consommation de foncier qui ne permet pas de préserver les générations futures ; c'est contraire au développement durable. Il estime que c'est également une erreur d'analyse économique, car la seule réduction du COS ne fait pas baisser le prix du foncier. Il estime que, eu égard à la position centrale de la Ville, la municipalité a une responsabilité morale de permettre et de faciliter à des ménages de s'installer à Sélestat.

Monsieur Jacques MEYER souhaite préciser quelques éléments concernant le COS, en prenant l'exemple des immeubles qui sont en cours de construction route de Colmar. Avec le POS actuel, il était possible de faire le double de ce qui est fait actuellement. Il informe qu'il a dû « batailler » avec le promoteur pour réduire le COS de 2 à 1 et il estime que c'est encore trop dense. Il récuse totalement les critiques formulées sur le COS et la vision des choses de l'opposition.

En écoutant Monsieur SIMON, Jacques MEYER dit avoir l'impression d'entendre

un professeur qui présente Sélestat d'après sa propre philosophie, ses convictions et ses idées personnelles. Mais le PLU est d'abord une affaire d'intérêt général.

En ce qui concerne le manque de concertation, il n'est pas d'accord avec ce qui a été dit par l'opposition étant donné le nombre de courriers adressés à la Mairie et le nombre de personnes qui se sont déplacées. Il demande également un peu plus de respect pour les personnes qui ont travaillé sur ce PLU.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite prendre la défense de Monsieur SIMON car il estime qu'il n'a pas présenté une vision personnelle mais bien une vision générale.

Monsieur Jacques MEYER estime qu'il y a un manque de respect lorsque le terme « raplapla » est employé.

Madame Sonia AMBERG précise qu'en aucun cas Monsieur SIMON n'a remis en cause le travail réalisé mais qu'il a une différente vision des choses.

Monsieur André KLETHI souhaite préciser qu'il ne souhaite pas que le COS soit maintenu à 2 mais pense qu'entre 2 et 1, il y a un juste équilibre à trouver et que là où le COS est à 0,50, il y a certainement possibilité de l'augmenter. En ce qui concerne le terme « intérêt général », il estime que l'un des premiers intérêts généraux est de préserver du foncier pour les générations futures mais c'est aussi de permettre à un maximum de personnes de profiter dans leur vie quotidienne de la situation centrale de Sélestat.

S'agissant du SCOT, Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne que c'est un outil important pour l'élaboration du PLU. Il insiste sur le fait que le PLU prévoit des terrains pour les générations futures.

En ce qui concerne le COS, Monsieur le Maire indique que la volonté de la municipalité est de préserver le cadre de vie des habitants tout en offrant de nouvelles possibilités de logement.

Il regrette que certains membres de l'opposition font paraître des articles dans la presse pour faire part de leur mécontentement de voir se réaliser certaines opérations immobilières. Il estime qu'il est temps de voir la vérité de près et d'arrêter de philosopher.

Monsieur le Maire rappelle également que la concertation pour le PLU était présente et que si au goût de l'opposition elle n'était pas suffisante, lors de l'élaboration du POS en 95 il n'y en avait certainement pas autant.

L'objectif poursuivi par la municipalité est de permettre aux citoyens de la Ville de vivre dans des quartiers tranquilles et qui ne sont pas sur-densifiés.

Il rappelle également que l'opposition est la première à inciter la municipalité à créer des logements sociaux, mais lorsque cela est fait, elle est la première à ne pas les vouloir construits dans certains quartiers.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET rappelle que lorsque le POS a été mis en place en 1995, la municipalité avait reçu des pétitions mais il regrette que l'égoïsme soit le même à gauche et à droite. Concernant l'article dans la presse d'une personne de l'opposition, il précise que cela ne mettait pas en cause le principe du logement mais l'avenir du secteur concerné. Il rappelle que lorsqu'il avait proposé de mettre la piscine dans ce secteur, il avait demandé s'il y avait des projets en cours et on lui avait assuré que non. La

municipalité aurait peut-être dû préempter pour prendre des mesures conservatoires. Il précise également, qu'en baissant le COS le prix du foncier va augmenter.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que si, sur le secteur visé dans l'article de presse il n'y avait pas aujourd'hui un COS de 2, la situation n'en serait pas là.

Monsieur le Maire indique qu'il ne participe pas au vote étant donné qu'il a un terrain qui est concerné par cette délibération.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN étant dans la même situation, ne participe pas non plus au vote.

Monsieur Jacques MEYER précise que pour les 2 terrains, celui de Monsieur le Maire et de Monsieur BRUNSTEIN, la municipalité avait une obligation légale d'en modifier le classement.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable
des Commissions de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Travaux
de l'Environnement Naturel
et des Finances, des Domaines et de l'Administration Générale
réunie le 13 février 2007

- VU** *Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-9, L.123-13 et R. 123-18,*
- VU** *Le POS élaboré le 17.03.1978, révisé partiellement le 03.06.1993, révisé le 18.05.1995 et modifié le 26.10.2000,*
- VU** *La délibération du Conseil municipal en date du 28.02.2002 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, précisant les objectifs de la commune et définissant les modalités de la concertation,*
- VU** *Le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable en date du 18.11.2004,*
- VU** *Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme,*
- ENTENDU** *l'exposé du Maire*
- *sur les raisons qui ont conduit la commune à engager la révision du POS en vue de sa transformation en P.L.U,*
 - *sur les modalités selon lesquelles la concertation a été mise en oeuvre et le bilan qu'il convient d'en tirer (cf : annexes)*
 - *sur le bilan des négociations entreprises avec les services de l'Etat sur le classement du Parc d'Activités Economiques Intercommunal Nord,*
 - *sur les orientations et les règles que contient le projet,*
- CONSIDERANT** - *qu'il y a lieu de tenir compte pour partie des observations faites dans le cadre de la concertation (cf : bilan joint en annexe),*
- *qu'il y a lieu de prendre en compte l'avis de l'Etat concernant le classement des terrains du Parc d'Activités Economiques*

ENTENDU

l'exposé du Maire

- *sur les raisons qui ont conduit la commune à engager la révision du POS en vue de sa transformation en P.L.U,*
- *sur les modalités selon lesquelles la concertation a été mise en oeuvre et le bilan qu'il convient d'en tirer (cf : annexes)*
- *sur le bilan des négociations entreprises avec les services de l'Etat sur le classement du Parc d'Activités Economiques Intercommunal Nord,*
- *sur les orientations et les règles que contient le projet, Intercommunal Nord,*
- *que le projet de Plan Local d'Urbanisme est modifié pour prendre en compte la concertation et les négociations avec l'Etat et est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et à celles qui ont demandé à être consultées,*

PREND ACTE

du bilan de la concertation et décide qu'au vu de ce bilan le dossier du projet de révision du P.L.U peut être arrêté,

ARRETE

le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente,

DIT QUE

Le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à :

- *Monsieur le Préfet du Bas-Rhin*
 - *Monsieur le Président du Conseil Général,*
 - *Monsieur le Président de la Région Alsace,*
 - *Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin,*
 - *Monsieur le Président de la Chambre des Métiers Alsace,*
 - *Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin,*
 - *Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et sa Région,*
 - *Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sélestat,*
 - *Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement Colmar-Rhin-Vosges,*
 - *Monsieur le Maire de la Commune de Scherwiller,*
 - *Monsieur le Président de la Communauté de Communes au titre de l'autorité compétente en matière,*
 - *d'organisation des transports urbains,*
 - *du programme local de l'habitat,*
 - *Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture au titre de l'article R.123-17 du Code de l'Urbanisme,*
 - *Messieurs les Présidents des Associations « Trajets » et « Alsace-Nature » au titre de l'article R.123-16,*
- le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour information à Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,*
- le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour accord à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et sa Région au titre de l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme,*
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois en mairie.*

INFORME QUE

- *le dossier tel qu'arrêté par le Conseil Municipal et le bilan de concertation sont tenus à la disposition du public à la Commanderie Saint-Jean,*
- *la présente délibération sera transmise à :*

DIT QUE

Le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin*
- Monsieur le Président du Conseil Général,*
- Monsieur le Président de la Région Alsace,*
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin,*
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers Alsace,*
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin,*
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et sa Région,*
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sélestat,*
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement Colmar-Rhin-Vosges,*
- Monsieur le Maire de la Commune de Scherwiller,*
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes au titre de l'autorité compétente en matière,*
- d'organisation des transports urbains,*
- du programme local de l'habitat,*
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture au titre de l'article R.123-17 du Code de l'Urbanisme,*
- Messieurs les Présidents des Associations « Trajets » et « Alsace-Nature » au titre de l'article R.123-16,*

le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour information à Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,

le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour accord à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et sa Région au titre de l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme,

la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois en mairie.

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sélestat-Erstein

P.J. : - Bilan de la concertation
- Dossier P.L.U arrêté

SAU/FH/MK
(del 02 PLU _REVISION_2)

Adopté – 7 ABSTENTIONS : MM. Mmes André KLETHI, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ, M. le Maire Marcel BAUER et M. Marcel BRUNSTEIN, propriétaires fonciers, ne prennent pas part au vote.

RÉTROCESSION DE L'EMPRISE DE LA RUE BEATUS RHENANUS À LA VILLE DE SÉLESTAT.

Rapport n° 902

Secteur concerné : Politique foncière et urbaine

Direction : Direction du Patrimoine

Service instructeur : Service des Domaines

Rapporteur : Jacques MEYER

Il est apparu, au cours des mutations foncières liées au développement du quartier de la gare, que l'emprise de la rue Beatus Rhenanus n'avait pas été rétrocédée à la Ville et que cette voie était encore la propriété, en indivision, des consorts MEUSBURGER. La parcelle considérée est cadastrée en section 21 n° 116, d'une superficie de 8,99 ares.

Après discussion avec les propriétaires, il a été convenu de régulariser cette situation et de procéder à la cession, au profit de la Ville de Sélestat, de cette voie.

M. Patrick MEUSBURGER, domicilié 4, rue de la Jauge à Sélestat, représentant les co-indivisaires, a fait part de son accord pour procéder à la cession de l'emprise de la rue Beatus Rhenanus à l'euro symbolique, les frais de cette opération étant à la charge de la Ville de Sélestat.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Ville se porte acquéreur de l'emprise foncière de la rue Beatus Rhenanus aux conditions évoquées et que celle-ci soit intégrée dans le domaine public de la Ville.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à en débattre.

Monsieur Jacques MEYER rappelle que le dossier est vieux d'une cinquantaine d'années. Il faut savoir que la rue Beatus Rhenanus relève du domaine privé et appartient aux Consorts MEUSBURGER. Ces derniers souhaitent remettre cette rue dans le domaine public.

Il précise, suite à la question posée en commission, que les petites parcelles figurant sur le plan n'entrent pas dans le domaine public car elles appartiennent à chaque fois aux propriétaires concernés.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN espère que les propriétaires ne demanderont pas que la Ville leur aménage un trottoir ou parking.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable, à l'unanimité,
des Commissions
de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Travaux,
de l'Environnement Naturel,
des Finances, des Domaines et de l'Administration Générale
réunies le 13 février 2007

APPROUVE - *l'acquisition de l'emprise de la rue Beatus Rhenanus à l'euro symbolique*
- *la prise en charge des frais de transcription*

CHARGE *Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente en la forme administrative ou notariée*

PJ

Dom/FB/bd
Dél.-.rue
Beatus
Rhenanus.

Adopté à l'unanimité

VENTE PAR LA VILLE DE SÉLESTAT D'UNE PARCELLE SITUÉE RUE WIEDERKEHR .

Rapport n° 903

Secteur concerné : Politique foncière et urbaine
Direction : Direction du Patrimoine
Service instructeur : Service des Domaines
Rapporteur : Jacques MEYER

M. Matthias MEUSBURGER et Mlle Anne RENTZ domiciliés 11, Place du Général De Gaulle, sollicitent l'acquisition d'une parcelle, propriété de la Ville de Sélestat.

Cette parcelle est à détacher du terrain communal cadastré en Section 18 n° 336 d'une surface totale de 10,37 ares. La superficie à céder représente environ 0,25 are, sous réserve d'arpentage.

Le prix de vente convenu entre la Ville et l'acquéreur s'établit à 4.000,- € pour 0,25 are, soit un montant de 16.000,- € l'are.

S'agissant des frais induits par cette cession, tant les frais d'arpentage et de bornage que les frais de notaire, ils sont à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil municipal que la Ville vende la parcelle considérée à M. MEUSBURGER Mathias et Mlle RENTZ Anne aux conditions évoquées.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à en débattre.

Monsieur Jacques MEYER précise que les conjoints MEUSBURGER souhaitent acheter une parcelle de 0,24 ares pour pouvoir faire une sortie sur l'allée piétonne qui donne sur centre ville. La Ville est prête à revendre ce petit terrain pour une somme de 4 000 euros évalué par les Domaines à 2000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable, à l'unanimité,
des Commissions
de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Travaux,
de l'Environnement Naturel,
des Finances, des Domaines et de l'Administration Générale
réunies le 13 février 2007

VU *l'avis des Domaines du 29 novembre 2006,*

APPROUVE *la cession au profit de M. MEUSBURGER Matthias et de Mlle RENTZ Anne de la parcelle d'une surface de 0,25 are détachée du terrain cadastré en section 18 n° 336 au prix de 16 000 € l'are.*

DIT *que tous les frais induits par la vente sont à la charge de l'acquéreur, tant les frais d'arpentage et de bornage que les frais de notaire*

CHARGE *le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente en la forme administrative ou notariée.*

PJ

Dom/FB/bd
Délib-rue
M.Wiederkehr

Adopté à l'unanimité

C. FINANCES DE LA COMMUNE

Budget primitif pour l'exercice 2007

Rapport n° 904

Secteur concerné : Finances de la commune
Direction : Direction des Finances
Service instructeur : Service Finances
Rapporteur : Jean-Pierre WURCH

Après le débat d'orientation budgétaire organisé le 21 décembre 2006 qui a permis d'arrêter les grandes options budgétaires, il appartient à présent au Conseil municipal d'examiner le budget primitif pour 2007.

Dans l'ensemble, le projet de budget proposé présente des prévisions conformes aux choix budgétaires retenus lors des orientations.

Tous budgets confondus, le volume des dépenses prévues s'établit à 28,4Meuros (+9,9%) dont 18,9M€ en fonctionnement, 9,1M€ en investissement et 0,4M€ de réserves.

Le **budget principal s'élève à 26,5M€ (+10,6%)** et se caractérise principalement par une **évolution mesurée des dépenses de fonctionnement (+2,6%)**, la **non augmentation de la fiscalité** (pour la 5ème année consécutive) et un **niveau d'investissement exceptionnel** (près de 8M€, en progression de 41%). Cette enveloppe permettra d'améliorer les équipements existants et d'engager la réalisation des grands projets annoncés tels que la **Piscine, le nouveau Centre Technique municipal, le site d'accueil du nouveau Commissariat**. En outre, l'année 2007 verra la finalisation du **programme de la Nouvelle école Wimpfeling** dans la perspective d'un démarrage des travaux dès 2008 (une autorisation de programme de plus de 6M€ est proposée). De même, l'année 2007 sera marquée par le choix de l'opérateur - emphytéote chargé de la construction du **nouveau Commissariat**.

Les budgets annexes (Tanzmatten, Forêts, Eau et Cimetière) totalisent 1,9M€. Les contributions d'équilibre du budget principal en faveur des budgets annexes Tanzmatten et Forêts s'établissent globalement à 695K€ttc (-19%). La diminution est essentiellement liée

à une modification fiscale (les contributions entre budgets d'une même Collectivité ne sont plus soumises à TVA). En neutralisant cette mesure fiscale, **la participation du budget principal pour les Tanzmatten augmente de 2,9% et celle destinée au budget des forêts diminue de 45%** grâce à un marché du bois orienté favorablement et à une gestion améliorée (meilleure définition des interventions annuelles, prévisions plus pertinentes). S'agissant du budget de l'eau, il est à noter qu'une étude de modélisation du réseau est prévue. Celle-ci doit permettre de définir un programme pluriannuel de travaux. Par ailleurs, le budget de l'eau inclut un crédit pour le contrôle de l'exécution du nouveau contrat d'affermage (dépense compensée par une redevance spécifique à verser par le fermier).

Avec ce projet de budget, est également proposée l'adaptation des modalités d'amortissement des biens. Il s'agit principalement de clarifier et de simplifier les procédures actuelles pour faciliter le suivi financier du patrimoine et rendre plus pertinentes les valeurs comptables des biens.

La note de présentation jointe au rapport détaille la structure et les caractéristiques majeures du budget principal et des budgets annexes pour 2007.

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER.

« Je n'hésite pas à le dire : le budget que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, le budget 2007, est le plus important de notre mandature.

Ce budget n'est pas seulement le résultat de 8 mois de préparation intensive. Il est l'aboutissement de 6 années de travail, 6 années de travail acharné, difficile parfois mais exigeant et passionnant, 6 années d'études, de débats, d'arbitrages, de mises en perspective.

C'est grâce à la réflexion qui a nourri ces 6 années que nous sommes aujourd'hui en mesure d'inscrire dans le budget 2007, ou dans sa déclinaison pluriannuelle, les projets qui répondent concrètement aux attentes de la population dans les domaines fondamentaux qui relèvent de la compétence communale :

- l'éducation (Nouvelle Ecole Wimpfeling, sécurité aux abords des écoles, ..)*
- l'emploi (future Maison de l'Emploi, sur le site de la SEITA)*
- le sport et les loisirs (nouvelle Piscine, base nautique, développement des installations du Grubfeld et du stade municipal, ..)*
- l'environnement et l'aménagement urbain (parc des Remparts, passerelle SNCF, entretien de la voirie, ..)*
- la sécurité (nouveau Commissariat)*
- le service public (nouveau Centre technique municipal).*

Cette politique de grands projets répond d'abord aux besoins des citoyens, des familles, des enfants, des personnes les plus fragiles. Elle est également

au service de tous les acteurs de la vie économique et sociale de notre ville, entreprises et associations.

Bien entendu, ces grands investissements ne se substituent pas, mais viennent s'ajouter aux actions que nous conduisons, par ailleurs et chaque année, dans tous les domaines d'intervention. Et je tiens tout particulièrement à relever l'effort que nous consentons en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement, à travers les subventions allouées à l'Office de la culture et aux Tanzmatten, au Centre communal d'action sociale ainsi qu'au budget annexe de la forêt.

Ce n'est pas que par ses enjeux en terme d'équipements et de services rendus que le budget 2007 est le plus important de la mandature. Il l'est aussi sur le plan quantitatif, en termes de volume budgétaire.

Non pas que nous cherchions à battre un record de dépense publique. Ce serait absurde. Mais parce que l'argent public investi est une juste contrepartie de la contribution des entreprises et des ménages au financement du budget.

Huit millions d'euros investis, ce sont huit millions d'euros que nous transformons en équipements collectifs et que nous injectons dans l'économie locale. Et 19 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, ce sont 19 millions d'euros qui sont destinés à rehausser le niveau de service rendu aux sélestadiens et aux sélestadiens.

On aura beau relever qu'une partie du financement de nos investissements provient de recettes « exceptionnelles ». C'est ainsi. Et cela a toujours été ainsi. Les budgets sont faits de ressources diverses et complémentaires, variables d'une année sur l'autre. Notre gestion est résolument rigoureuse, sincère et transparente.

Et je préfère de loin financer les investissements avec des recettes provenant de la vente du patrimoine qui n'a pas vocation à rester entre les mains de la Ville ... plutôt qu'avec des augmentations d'impôt (comme cela a été le cas dans les années 90).

Mais je reconnais volontiers qu'il s'agit là d'une différence fondamentale de conception de la politique économique et financière, entre mon équipe et l'opposition.

En ce qui nous concerne, nous avons délibérément choisi d'élaborer et de présenter au Conseil municipal un budget 2007 à la fois dynamique et équilibré :

- dynamique, parce que nos investissements atteignent un niveau que je n'hésite pas à qualifier d'historique (près du double des investissements de l'année 1999 et + 41 % par rapport à 2006)*
- dynamique encore, parce que le budget 2007 est véritablement le "starter" financier d'une programmation pluriannuelle plus ambitieuse que jamais*
- équilibrées, nos propositions budgétaires le sont également, en dépenses tout d'abord (en faisant une place significative à tous les domaines d'action), en recettes ensuite - en diversifiant les ressources et en privilégiant une répartition prudente des financements : l'autofinancement (donc la fiscalité locale, que nous avons stabilisée depuis 5 ans), l'emprunt (qui est maintenu à un niveau plus que raisonnable), les ressources*

provenant de cessions d'immeubles, mais également le financement privé (ce sera notamment le cas pour le commissariat de police).

Ce n'est pas seulement à un projet de budget que je vous demande, ce soir, d'apporter votre adhésion : c'est à un programme, un programme que j'ai déjà longuement exposé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, un programme ancré dans les engagements que notre équipe avait pris en 2001, et qui guide notre action pour les années à venir. Un programme au service de notre ville et de ses habitants.

Merci à toutes celles et ceux qui y contribuent. »

Monsieur Jean-Pierre WURCH présente le budget (voir document joint).

Intervention de Monsieur Marcel BRUNSTEIN

« Je voudrai pour commencer remercier le service des finances pour la clarté des documents de synthèse élaborés dans le cadre de ce Budget Primitif. Par contre il est regrettable qu'à la commission des finances les adjoints des différents secteurs ne soient pas présents.

Il est alors impossible d'obtenir des éclaircissements sur certains crédits inscrits au budget. Je citerai par exemple l'opération pour 50000€ au carrefour De Gaulle, en accompagnement des travaux prévus par la DDE.

De même il a été difficile d'obtenir des informations précises sur les crédits consacrés à la politique de stationnement au centre ville (gestion à distance des horodateurs, acquisition d'horodateurs, aménagement du parking "Prisunic") Faut-il vraiment de nouveaux horodateurs sans faire d'abord un bilan ? On constate qu'il reste souvent beaucoup de places payantes alors que les rues gratuites sont envahies.

Lors de la présentation des orientations budgétaires on a caché sous le créneau des dépenses nouvelles et soi-disant exceptionnelles certaines dépenses de fonctionnement pour arriver à des résultats avantageux et faire croire à une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Mais le budget primitif rétablit la cruelle vérité et on y trouve bien ce que j'avais déjà annoncé en décembre, à savoir :

- une hausse des frais de personnel de 2,9% (contre +1,6 % annoncés aux orientations budgétaires),*
- une évolution des frais de gestion des services (+3,1%) plus forte que l'augmentation des recettes de gestion (+2,1%),*
- donc une diminution de l'épargne de gestion de - 3,1% (contre +7,2% présenté aux orientations budgétaires).*

On peut, d'ailleurs remarquer une intéressante évolution au niveau des emplois municipaux (cf. état du personnel page 99à102). Au 1^{er} janvier 2002 il y avait 69 postes pourvus dans le secteur administratif, en 2007 il y en a 78, soit + 13%. Dans le secteur technique on est passé durant la même période de 140 emplois (01/01/2002) à 135 (01/01/2007) soit une diminution de 3%.

On constate effectivement que la communication, le nombre de cartons d'invitations à de plus en plus de manifestations de propagande et d'inaugurations, le nombre de publications diverses avec éditorial et photos du maire sont en augmentation constante.

Par contre pour le déneigement, en particulier dans la zone piétonne, les choses vont moins bien.

On peut ajouter que les ressources supplémentaires tirées en 2007 par rapport à 2006 des aliénations et surtout des primes d'assurance pour sinistre (0,849 M€ comptabilisés au BP 2007, pour une recette totale de 1,24 M€, mais des dépenses prévues de 2,444M€ pour cette opération) ne relèvent pas du fonctionnement ordinaire.

Si on raisonne à aliénation constante et si on met de coté la recette particulière et exceptionnelle de l'indemnité d'assurance, la marge de financement est de 5,23 M€ soit un niveau comparable à celui de 2006 (5,056M€) et non pas cette augmentation artificielle de 23,8%.

Pour gonfler l'enveloppe des dépenses d'équipement, on inscrit 1,98 M€ de recettes au titre des subventions attendues, dont 1,01 M€ provenant de la Communauté des Communes. Dans le même temps, aux orientations budgétaires de cette instance, on constate que rien n'est prévu en 2007 et que les premiers crédits (0,292 M€) pour cette réalisation ne sont prévus qu'en 2009. Quel sens a alors cette artificielle augmentation de 42 % des dépenses d'investissement ?

De plus ces crédits vont essentiellement à la piscine dont la réalisation devrait être intercommunale, au commissariat dont la compétence relève de l'Etat. Pour le reste c'est à dire pour la culture, le tourisme, l'éducation, la solidarité ainsi que le service public ne sont disponibles que 3,5 M€. Ceci nécessite de réduire à leur minimum les investissements dans tous ces secteurs car les crédits disponibles diminuent de 38% (5,63 M€ en 2006, 3,5M€ en 2007).

Par ailleurs on nous présente un mirobolant tableau de programmation pluriannuelle des grands équipements.

Examinons les années 2007 et 2008

GRANDS PROJETS

PROJET /ANNEE	2007	2008
Nouvelle Piscine municipale	3,92 M€	6,475 M €
Site Wimpfeling	0 M€	1,82 M€
Nouveau Commissariat de police	0,5 M€	0,1 M€
Nouveaux Ateliers municipaux	0,4 M€	2 M€
Passerelle SNCF	0,085 M€	0,066 M€
Total des projets programmés	4,905 M€	10,461 M€
Autres projets	3,025 M€	?
TOTAL GENERAL	7,93 M€	?

On constate alors qu'en 2008 les 5 projets annoncés consommeront 10,461 M€, soit le double du montant généralement disponible pour l'équipement communal. Et même en rajoutant des subventions pour la piscine, on est loin du compte, surtout que les subventions pour les écoles et les ateliers municipaux sont très faibles (rien de l'Etat et du Conseil général). Comment accorder de la crédibilité à une telle programmation ? Allons nous encore augmenter le recours à l'emprunt dont le niveau est déjà, comme je le souligne depuis 2003, trop élevé ? Ou alors ce sont des augmentations massives des impôts qui nous guettent au lendemain des élections. A l'exemple de ce qui est envisagé à la Communauté des communes qui prévoit

d'augmenter la fiscalité de 8% en 2007, 9 % en 2008, 35 % en 2009 et 17 % en 2010.

nous refusons de voter ce budget, car :

- contrairement à ce qu'on veut nous faire croire les frais de fonctionnement, essentiellement en raison des dépenses de communication et de prestige, augmentent plus vite que les recettes.*
- nous ne partageons pas les priorités inscrites dans ce projet, en particulier la manière de les mettre en œuvre (choix d'une réalisation communale pour la piscine par exemple)*
- la programmation pluriannuelle est purement électoraliste et débouche dès 2008 sur une impasse financière »*

Monsieur André KLETHI rappelle que ce budget s'inscrit dans le droit fil des orientations budgétaires ce qui entraîne les mêmes causes et effets. Il regrette que la municipalité fasse croire aux conseillers municipaux et à la population l'inverse de la réalité car ce budget confirme les craintes énoncées. Il estime que les dépenses de fonctionnement se caractérisent par une fuite en avant car après avoir augmenté de plus de 2 600 000 euros de 2002 à 2006, elles vont augmenter de 440 000 euros en 2007. La fiscalité aura augmenté de 15% en 6 ans. L'augmentation de la marge de financement disponible correspond à peu de chose près au montant des aliénations et des produits exceptionnels.

Si la municipalité ajoute aux investissements récurrents les projets envisagés, la Ville sera, selon André KLETHI, obligée d'augmenter la fiscalité et d'avoir recours de manière plus conséquente aux emprunts. Or, au niveau de la Communauté de Communes, les mêmes décideurs envisagent d'augmenter la fiscalité.

Il estime que si la municipalité croit en l'avenir de la Ville de Sélestat et de son territoire, il faut absolument raisonner différemment et changer de méthodes. Il rappelle ses propositions faites lors des orientations budgétaires comme la mutualisation des moyens entre la Ville et la Communauté de Communes. Il estime qu'il faut également plus de clarté dans les compétences de chacun afin d'arrêter les incohérences.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable de la Commission des finances,
des domaines et de l'Administration Générale,
réunie le 08 février 2007,

VU *les articles L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs notamment à l'adoption du budget,*

VU *la délibération du 21 décembre 2006 relative aux orientations budgétaires pour 2007 et la note de présentation du budget primitif ci-jointe,*

APRES en avoir délibéré,

CONFIRME *les options majeures arrêtées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 21 décembre 2006 incluant notamment la non augmentation des taux d'imposition aux quatre taxes locales,*

APPROUVE *l'adaptation des modalités d'amortissement des biens telle que détaillée à l'annexe jointe au présent rapport
le budget primitif pour l'exercice 2007 (budget principal et budgets annexes) tel que présenté avec les autorisations de programme qui y figurent.*

P.J. : Note de présentation et budget 2007
annexe « adaptation des méthodes d'amortissement »

Fin/kr

Adopté – 8 CONTRE : MM. Mmes André KLETHI, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ,

Demande de subvention complémentaire du Conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante pour la réalisation de travaux au Presbytère 1, rue Oberle

Rapport n° 905

Secteur concerné : Finances de la commune
Direction : Direction des Finances
Service instructeur : Service Finances
Rapporteur : Jean-Pierre WURCH

Pour accueillir dans de bonnes conditions le nouveau Pasteur de la Paroisse protestante, le Conseil presbytéral a décidé de réaliser divers travaux de rénovation du logement et du bureau du Presbytère rue Oberle.

Par délibération du 22 février 2006, le Conseil municipal a soutenu cette opération par l'attribution d'une subvention de 1 902,20€ représentant 20% d'un montant total de dépenses évalué à 9 511€.

Le Conseil presbytéral saisit à nouveau la Ville pour l'octroi d'un complément d'aide financière destiné à la réalisation de travaux supplémentaires qui se révèlent indispensables. Il s'agit de travaux d'étanchéité de la toiture et de remise en état des installations électriques des combles.

Les dépenses correspondantes sont évaluées à 3 499,01 €. Le Pasteur Jürgen GRAULING, Président du Conseil, précise que d'autres interventions nécessaires ont été réalisées et supportées financièrement par des Bénévoles et par lui-même et sa famille. L'attribution d'une aide financière calculée sur la base du taux retenu pour la première demande représente une dépense de 699,80 €.

Le Bureau municipal et la Commission des finances ont émis un avis favorable à l'octroi de ce soutien supplémentaire sachant que la Ville participe régulièrement aux travaux engagés par le Conseil Presbytéral concernant le Foyer Martin Bucer et le Presbytère.

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle qu'en 2006, le Conseil Municipal a soutenu l'opération de réparation au Presbytère par une subvention de 1 902

euros. Il est demandé à la Ville l'octroi d'une subvention complémentaire pour la réalisation de travaux d'étanchéité de la toiture ainsi que la remise en état de certaines installations électriques. Les dépenses sont évaluées à 3 499 euros. D'autres travaux ont été supportés par des bénévoles et le Pasteur. Conformément à la base retenue pour la première demande, l'attribution financière s'élève à 699,80 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après avis, à l'unanimité, de la Commission des Finances,
des Domaines et de l'Administration générale,
réunie le 08 février 2007,

DECIDE *d'allouer au Conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante de Sélestat une subvention d'équipement pour la réalisation de travaux au Presbytère 1, rue Oberle*
de fixer le taux de la subvention à 20% des dépenses réellement exposées,
de plafonner le montant de la subvention à 699,80 €

AUTORISE *l'inscription en décision modificative du budget 2007 des ajustements équilibrés de crédits suivants :*

Dépenses : + 700 € imputation 2042-02509-01111
- 700 € imputation 022-01006
+ 700 € imputation 023-01005

Recettes : + 700 € imputation 021-01005

Les modifications budgétaires correspondent à l'inscription des crédits nécessaires au versement de la subvention allouée et au maintien de l'équilibre du budget par section. La couverture de la dépense nouvelle est assurée par l'utilisation de la réserve pour dépenses imprévues inscrite au budget.

P.J. : - copie de la demande
- récapitulatif des dernières aides allouées

fin.kr

Adopté à l'unanimité

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE LA COMMUNE

Création d'un nouveau Centre Technique Municipal

Rapport n° 906

Secteur concerné : Travaux
Direction : Direction du Patrimoine
Service instructeur : Service Bâtiments et Architecture
Rapporteur : Guy RITTER

Dans la nuit du 5 au 6 novembre 2005, les installations des Ateliers Municipaux, situés route de Marckolsheim ont été ravagés par un violent incendie. Ainsi, la structure couverte abritant les chars du Corso Fleuri et servant à leur construction, les ateliers des services serrurerie et peinture, les stockages associés, le dépôt des décorations et illuminations de Noël et le bureau du responsable du site, ont été totalement détruits.

Dans les jours qui ont suivi ce sinistre, la municipalité a souhaité étudier les possibilités de procéder à un regroupement des diverses composantes de la Régie Municipale sur un seul site : le Centre Technique Municipal, situé en ZI Nord. Ce regroupement a pour ambition d'améliorer l'organisation et le travail des équipes par une mise en commun des moyens humains et techniques.

Un programmiste a été désigné pour élaborer le programme fonctionnel et technique de l'opération, en estimer le coût d'investissement et les délais de réalisation et apporter son concours lors du choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

La définition des besoins a été menée en étroite concertation avec les responsables et chefs d'équipe concernés par ce regroupement. Le document de synthèse (en annexe) est la résultante de ces nombreuses réunions de travail.

Le document présente :

- l'ensemble des surfaces nécessaires à l'exercice des différentes activités à regrouper sur le site,
- les schémas d'organisation pour les locaux administratifs, les ateliers, stockages et stationnements associés.

Le projet permettra de favoriser une amélioration des conditions de travail, ainsi qu'une efficacité renforcée, dans un souci constant d'optimiser les services à la population.

Une première tranche de travaux, consistant en un regroupement des services présents sur le site de la route de Marckolsheim, réalisable de 2007 à 2009, est estimée à 2,4 M€uros TTC.

Elle comprend la construction et l'aménagement :

- locaux administratifs communs 485 m2
(MUP, Ateliers, Manifestations)
- Ateliers 755 m2
(Menuiserie, Peinture, Serrurerie, Zinguerie,
Chauffage-Sanitaires, Electricité)
- Stockages hors gel 330 m2
(Ateliers + Service Propreté)
- Stockages sous abri 250 m2
(Ateliers)
- Stockages extérieurs 635 m2
(Ateliers + Propreté)
- plate forme pour le hall destiné à la confection du corso 1 000 m2
- Stationnements véhicules utilitaires + services 433 m2
(hors gel, sous abri et extérieurs)

Les bâtiments existants, abritant la MUP, le Service Garage seront, après transformations et éventuelles extensions, intégrés ultérieurement au projet global, estimé dans sa totalité à 5,1 M€uros TTC.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que depuis 2001 l'action de la municipalité est placée sous le signe du courage et de la volonté, car tout ce qui a été entrepris depuis 6 ans en témoigne. C'est la volonté qui anime la municipalité en proposant au conseil municipal de s'engager dans le projet de construction d'un nouveau centre technique municipal, car cela n'a pas été seulement rendu nécessaire suite à l'incendie, mais la décision avait été prise bien avant d'entreprendre d'importants travaux de mise aux normes notamment dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Il rappelle que lors des premiers comités techniques d'hygiène et sécurité, les agents ont demandé une mise aux normes de leur structure, et dès 2005, des plans d'actions ont été élaborés et les montants inscrits au budget.

Ce projet du CTM est emblématique d'un service public qui doit être humain, moderne, performant. Il estime que tant de fois dans le passé, le service public municipal a été sacrifié à d'autres investissements.

Il souligne que la municipalité est fidèle aux objectifs fixés en début de mandat à savoir de donner toute leur place aux grands projets municipaux concourant à l'amélioration des services rendus à la population. Toutes les initiatives illustrent une même cohérence, une même logique de progrès afin de réaffirmer, reconnaître et amplifier le rôle essentiel des services municipaux pour la qualité de vie des habitants.

Monsieur Guy RITTER précise qu'après l'incendie qui a ravagé les ateliers municipaux, la municipalité s'est dirigée vers la possibilité de regrouper sur un même site les divers composants de la régie municipale. Un programme fonctionnel et technique de l'opération a été élaboré par le bureau d'étude 2CBi.

La définition des besoins a été menée en étroite collaboration avec les responsables et chefs d'équipes concernés par ce regroupement ainsi que les agents qui souhaitaient participer aux différents groupes de travail.

Monsieur RITTER commente les différentes tranches de travaux pour le nouveau CTM et leurs montants.

Le coût global est estimé à 5,4 millions d'euros.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET s'étonne d'entendre parler de courage politique. Il estime que s'il n'y avait pas eu d'incendie et donc des indemnités d'assurance, ce dossier n'aurait peut-être pas vu le jour.

Monsieur André KLETHI souhaite que le personnel de la Ville travaille dans de bonnes conditions mais il regrette que du neuf soit fait par reproduction de l'ancien. Il estime qu'il était temps de faire une analyse pour savoir si les prestations assurées répondent avec la meilleure efficacité et au meilleur coût aux besoins de la collectivité, et par la même occasion organiser une réflexion autour du Corso et ses 400 000 euros de déficit annuel. Il pense que la mutualisation des moyens avec la Communauté de Communes aurait dû être creusée.

Monsieur Guy RITTER précise que ce qui est présenté est un programme et donc, qu'après cela, il faudra choisir un architecte qui proposera des solutions logiques, rationnelles et efficaces. Il rappelle qu'un audit a été fait mais il n'accepte pas que Monsieur KLETHI sous-entende que les employés municipaux ne sont pas performants.

Il ajoute que l'idée de l'intercommunalité n'a pas été laissée de côté ; mais aujourd'hui la priorité consiste au rapatriement des ateliers de la Route de Marckolsheim.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle qu'il aurait préféré se passer de l'incendie des ateliers. Mais la municipalité va plus loin que ce qui a été prévu avant cet événement, précisément en favorisant la mise en commun et l'optimisation des moyens.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable à l'unanimité
de la Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Travaux,
de l'Environnement Naturel, des Finances, des Domaines et
de l'Administration Générale

du 13 février 2007

- APPROUVE** *le projet de création d'un nouveau Centre Technique Municipal pour un montant estimé à 5,1 M€uros TTC.*
- APPROUVE** *le programme de construction.*
- APPROUVE** *la réalisation d'une première tranche de travaux, de 2007 à 2009, portant sur le regroupement des activités des Ateliers, estimée à 2,4 M€uros TTC (hors fondations spéciales, travaux et honoraires compris, valeur décembre 2006).*
- APPROUVE** *l'ajustement de l'autorisation de programme correspondant à ce projet (annexe jointe).*
- APPROUVE** *l'imputation des dépenses sur les crédits prévus au Budget 2007.*
- AUTORISE** *Monsieur le Maire à engager la procédure d'appel à candidatures pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.*
- FIXE** *à 15 000 €uros HT le montant de l'indemnité à percevoir par chacun des candidats admis à concourir.*
- AUTORISE** *Monsieur le Maire à lancer les consultations pour le choix du contrôle technique, du coordonnateur SPS et de l'assurance Dommage-Ouvrage.*

FIXE

la composition du jury chargé de l'examen des candidatures et des prestations remises par les candidats.

A) avec voix délibérative

a) de 6 représentants du Maître d'Ouvrage

Titulaires	Suppléants
1 – Le Maire, Marcel BAUER, Président	Jacques MEYER
2 – Guy RITTER	Robert ENGEL
3 – Eric CONRAD	Monique SAWAYA
4 – Gérard SCHENCK	Jean-François RAY
5 – Jean-Louis GOLLING	Marie-Anne KOENIG
6 – Marcel BRUNSTEIN	François SIMON

b) de 4 Maîtres d'Oeuvre (1/3 de la totalité des membres du jury)

- l'Architecte conseil de la Ville

- le Directeur du CAUE du Bas-Rhin

- 2 Architectes de l'Ordre Régional

B) avec voix consultative

a) des invités

- Monsieur le Comptable public

- un représentant de la DCCRF

- M. Jean-Marc HAEBERLE, Programmiste

b) des agents de la collectivité

- M. Patrice DOLLE, Directeur du Patrimoine

- M. François HANOT, Directeur de l'Aménagement Urbain et de l'Environnement

FIXE

à 400 € HT le montant de l'indemnité journalière à percevoir par les Maîtres d'Oeuvre amenés à prendre part aux travaux du jury.

P.J. : - tableau
- schéma d'implantation et de phasage

SBA/do/sb

Code : delregroupementateliers

Adopté à l'unanimité

Modification du plan des effectifs

Rapport n° 907

Secteur concerné : Organisation et fonctionnement des instances et
des services municipaux
Direction : Direction des Ressources Humaines
Service instructeur : Service Ressources Humaines
Rapporteur : Marcel BAUER

Le plan des effectifs retrace l'ensemble des emplois créés et pourvus à la Ville.

Des modifications sont à apporter au plan des effectifs. Elles sont liées à des recrutements temporaires dans le cadre de remplacement d'agents en congé de maternité.

Il est proposé de compléter le plan des effectifs en créant les emplois suivants au 1er mars 2007 :

- 2 emplois d'Attaché
- 2 emplois d'Agent territorial spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, donne le détail des emplois qui doivent être créés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU *le plan des effectifs*

DECIDE *de créer les emplois suivants à compter du 1er mars 2007 :*
- 2 emplois d'Attaché
- 2 emplois d'Agent territorial spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles.

Modification du plan des effectifs/BS

Adopté à l'unanimité

E. DEVELOPPEMENT SPORTIF

Projet de réalisation d'une base nautique

Rapport n° 908

Secteur concerné :	Développement sportif
Direction :	Direction des Sports
Service instructeur :	Service Sports et Loisirs
Rapporteur :	Monique SAWAYA

Le 5 novembre 2005, un violent incendie a ravagé les locaux des ateliers municipaux, ainsi que les installations du CAKCIS.

Au courant de l'année 2006, et malgré des conditions matérielles difficiles, le club local de canoë-kayak a eu à coeur de préserver la continuité de ses activités. Il a également engagé, avec le concours de la Ville, une réflexion quant à l'évolution de ses moyens matériels.

Ces efforts conjoints ont, tout d'abord, conduit à concevoir un programme d'implantation de structures modulaires provisoires, en cours de concrétisation.

Ils ont également permis de mettre sur pied un projet de réalisation d'une nouvelle base nautique.

Ce projet constitue un enjeu capital pour la pérennité et le développement de l'association, dont les résultats, tant sur le plan sportif que ludique, sont exemplaires. Il permettrait au CAKCIS de consolider, diversifier et dynamiser ses activités, dans les domaines de la compétition sportive, du tourisme, de l'accueil des scolaires et, plus généralement, de la sensibilisation à l'environnement.

La configuration de cette infrastructure s'articulerait autour des aménagements suivants :

- d'une partie bâtiment de 277 m², composée d'espaces administratifs (bureaux), des équipements sportifs (vestiaires-douches) et enfin de locaux techniques,
- d'un hangar de 263m² regroupant, le stockage des embarcations et un atelier.

Ces éléments programmatiques ont été définis par le club avec le concours d'un cabinet externe.

Sur le plan urbanistique, la construction est envisagée en lieu et place des bâtiments et de l'espace propriété de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace (D.D.A.F) située entre le Fonds Régional d'Arts Contemporains (FRAC) et les ateliers municipaux.

Le coût global du projet, qui serait assuré sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Sélestat, est estimé à 1 060 530 € HT (soit environ 1 270 000 € TTC, travaux, honoraires, concours, provision pour fondations spéciales). Ce montant ne prend pas en compte, à ce stade, diverses options, qui peuvent être raisonnablement ajournées.

Compte tenu de l'importance que revêt le projet pour l'avenir du club, mais aussi de son poids financiers, il est indispensable que tous les partenaires concernés (Etat, Région, Département, Ville) se mobilisent et contribuent fortement à son financement.

Madame Monique SAWAYA rappelle que lors de l'incendie des ateliers municipaux les locaux du CAKCIS ont également été détruits. Un projet de nouvelle base nautique a été mis au point par un cabinet d'architecture avec le concours de techniciens de la Ville et de dirigeants du CAKCIS.

Le coût du projet comprenant l'acquisition et la démolition du bâtiment de la DDAF, les travaux et les honoraires s'élève à 1 268 394 euros TTC. Sa réalisation sera conditionnée par l'attribution des subventions pressenties.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET rappelle que lors de la commission des sports, l'opposition est intervenue car elle ne sentait pas une véritable volonté de la Ville pour ce projet. Il souhaite connaître les suites que la municipalité serait capable de donner si les subventions ne sont pas celles attendues.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que l'apport de la subvention de l'Etat (CNDS) est nécessaire au bouclage du plan de financement. Tout sera fait pour pouvoir y prétendre.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN demande s'il est indispensable de laisser le dernier paragraphe de la délibération (à savoir la « condition » du financement).

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, répond que cela est indispensable et qu'il ne cédera pas sur ce point.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE
DE LA COMMISSION
DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS
DU LUNDI 5 FEVRIER 2007**

- AFFIRME** son soutien au CAKCIS.
- APPROUVE** le principe de la réalisation d'une base nautique, conformément au projet établi par le CAKCIS.
- DECIDE** de retenir le principe d'une maîtrise d'ouvrage municipale.
- SOLLICITE** l'aide financière du Département, de la Région et de l'Etat (Centre National pour le Développement du Sport, ligne spécifique « vandalisme-intempérie »).
- CONDITIONNE** la programmation et la réalisation de l'opération au plan de financement définitif, lequel, compte tenu des aides financières extérieures (y compris le FCTVA), devra être compatible avec les capacités financières de la Ville.

Service des SPORTS/CW/sw
DEL nouvelle base nautique canoe étude d'opportunité

Adopté à l'unanimité

F. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

Dépôt d'un panneau peint datant du XVe siècle au Musée d'Unterlinden de Colmar

Rapport n° 909

Secteur concerné : Développement culturel
Direction : Direction de la Culture et de l'Animation
Service instructeur : Service Bibliothèque
Rapporteur : Jean-Claude DONIUS

Lors des travaux de restauration de la Cour des Prélats fin 2005, un panneau en bois peint, datant probablement du XVe siècle, a été découvert dans le plancher du grenier.

Cette œuvre, en très mauvais état, présente sur une face une Nativité, une Adoration des Mages, le Massacre des Saints Innocents et sur l'autre face un Ange Musicien.

Dans son état actuel, ce tableau ne peut être présenté au public et nécessite une restauration complète, qui permettra de redonner vie à cette œuvre totalement inconnue à ce jour.

Pour rappel : des mesures de conservation "facing" avaient été prises et confiées à l'Atelier Noëlle Jeannette dès le début de l'année 2006.

Après discussion, la Société Schongauer, gestionnaire du Musée d'Unterlinden, accepterait de le prendre en dépôt, de le faire restaurer et de lui assurer les conditions nécessaires pour sa sécurité et sa conservation.

Pendant toute la durée d'exposition, le musée d'Unterlinden s'engage à tenir le public informé de la provenance de cette œuvre par l'apposition d'un panneau indiquant que celle-ci appartient à la Ville de Sélestat et qu'elle est mise gracieusement à la disposition du Musée.

L'ensemble des charges financières incomberont à la Société Schongauer.

En contrepartie, Le Musée d'Unterlinden exposera pendant dix ans le tableau dans ses locaux.

Une convention, dont les termes figurent en annexe à la présente délibération, définit les conditions du dépôt.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord sur ce dépôt au Musée d'Unterlinden et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Monsieur Jean-Claude DONIUS précise que le panneau nécessite une restauration complète et des mesures de conservation ont déjà été prises en 2006. Après discussion, le Musée d'Unterlinden accepte de le prendre en dépôt et de faire restaurer ce tableau. Pendant toute la durée de son exposition, le Musée s'engage à tenir informé le public de la provenance de l'oeuvre. Les charges financières incomberont à la Société Schongauer, et en contrepartie le Musée d'Unterlinden exposera pendant 10 ans le tableau dans ses locaux. Une convention définit les conditions de ce dépôt.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite savoir pourquoi la Ville n'a pas mis elle-même en route une procédure de restauration. Monsieur Jean-Claude DONIUS précise que c'est une question de coût car cela s'élève à 30 000 euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ajoute que le Musée d'Unterlinden a d'autres moyens pour le faire et qu'il était très favorable à la proposition.

Monsieur Jean-Claude DONIUS précise qu'il a été rajouté dans la délibération que ce panneau pourra être mis à la disposition de la Ville de Sélestat pour des expositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après avis favorable à l'unanimité
de la Commission de la Culture
du 31 janvier 2007

DECIDE *de déposer au Musée d'Unterlinden le panneau peint trouvé à la Cour des Prélats*

AUTORISE *Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui régit le dépôt*

P.J. : Convention

DCA/of/retableUnterlinden

Adopté à l'unanimité

Tanzmatten Travaux d'aménagements extérieurs

Rapport n° 910

Secteur concerné : Travaux
Direction : Direction du Patrimoine
Service instructeur : Service Bâtiments et Architecture
Rapporteur : Jacques MEYER

L'accès au local traiteur des Tanzmatten est actuellement peu aisé en raison de l'étroitesse de la voirie et de l'absence de place de stationnement ; par ailleurs, le stockage des bennes à ordures se fait actuellement en bordure de voie, au vu de tout un chacun.

Il est proposé, pour remédier à ces dysfonctionnements :

- la création d'un espace clos pour le stockage des containers du SMICTOM,
- le recalibrage des voiries et de la place de retournement pour l'accès au local traiteur.

Ces travaux sont estimés à 35 000 euros TTC.

Les crédits sont disponibles au Budget 2006 par regroupement de divers programmes Tanzmatten (889, 978 et 983).

Monsieur Jacques MEYER propose la création d'un espace pour l'accès au local du traiteur et d'un espace clos pour le stockage des conteneurs du SMICTOM. Le coût total des travaux est estimé à 35 000 euros.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN rappelle que dans le plan des abords des Tanzmatten fourni lors de la commission figurait du côté Est une prairie et des arbustes. Or dans le plan fourni pour le conseil, cet espace a été remplacé par du gazon. Il souhaite qu'une décision soit prise concernant l'aménagement de cet espace.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, aurait souhaité que cela soit réalisé dès le départ. La municipalité pense faire quelque chose de plus conséquent mais il faudra d'abord chiffrer et financer ces travaux.

Monsieur Jean-Paul STOTZ estime que ce sera certainement un grand soulagement pour les personnes qui nettoient, car le sablé est très salissant.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable à l'unanimité
de la Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Travaux,
de l'Environnement Naturel, des Finances, des Domaines et
de l'Administration Générale

du 13 février 2007

APPROUVE *les travaux d'aménagements extérieurs aux Tanzmatten pour un montant de 35 000 Euros TTC*

APPROUVE *l'imputation de la dépense sur les crédits prévus au Budget*

P.J. : plan

SBA/DO/sb
Code : deltanzmattenaménagext

Adopté à l'unanimité

Convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et la Ville de Sélestat pour les Evénements Folle Nuit de Sélestat et Alsacez Vous ! .

Rapport n° 911

Secteur concerné : Tourisme

Organisme instructeur : Office de Tourisme

RAPPORTEUR : LE MAIRE, MARCEL BAUER

Contexte :

*Les outils d'observation touristique de l'Office de Tourisme ont mis en lumière le **poids considérable et grandissant des touristes et excursionniste régionaux.***

Ces « touristes locaux » sont très souvent les premiers consommateurs des manifestations, visites guidées et autres visites de sites touristiques proposés par l'Office de tourisme et la Ville. Ils sont également source de flux touristiques puisqu'ils accueillent régulièrement des parents et amis, qui souhaitent découvrir la Région.

Ce constat est partagé par grand nombre d'autres structures touristiques.

Cependant, peu de choses sont proposées en direction de cette clientèle.

Une opération innovante :

Fort de ce constat, et avec l'appui de la Ville de Sélestat, des ADT du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, du RESOT Alsace, du CRT Alsace et de la Délégation Régionale au Tourisme (Etat), l'Office de tourisme de Sélestat a imaginé et développé un concept original visant à appréhender la clientèle régionale et à « faire des Alsaciens des touristes en Alsace.

Le principe retenu est celui d'un **événementiel** qui se tiendra le dimanche **1^{er} avril 2007**.

Il fera suite au « 2^{ème} Congrès régional des Offices de Tourisme » (rencontre organisée tous les 2 ans par le RESOT Alsace) et à « **la Folle Nuit de Sélestat** » qui se dérouleront la veille dans la ville.

La Folle Nuit de Sélestat sera l'occasion de redécouvrir la Ville de

façon différente et décalée. Elle mènera le public depuis les Tanzmatten vers la vieille ville qui réservera en chemin et au détours des places et ruelles de nombreuses et étonnantes interventions au public : comédiens, artistes de rues, animaux étranges, cornes de brume, musiciens, plasticiens... . Des repas renversants seront proposés au public. La soirée s'achèvera par un cocktail de concerts explosifs aux Tanzmatten.

Alsacez Vous ! est un événement qui propose une autre manière de faire découvrir l'Alsace aux Alsaciens à travers 6 thématiques : Naturez-Vous, Gourmandez-Vous, Festivez-Vous, Mouvez-Vous, Découvrez-Vous et Culturez-Vous ! . Cet événement, à caractère régional, est une première en Alsace. Il mobilise la plupart des Offices de Tourisme et territoires de la Région.

Le maître d'œuvre de ces événements est la société Média Storming Communication. Les partenaires privés associés sont Eric BALL et Pierre BLONDE ainsi que l'association Zone 51.

Compte-tenu du caractère exceptionnel et innovant de ces événements, il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et la Ville qui autorise l'engagement des services de la Ville dans les manifestations.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que depuis quelques semaines l'union départementale et l'union régionale des offices du tourisme et des syndicats d'initiatives se sont regroupés en une seule instance appelée le RESOT dont le siège est à Sélestat. Cette année aura lieu le Congrès régional des Offices du Tourisme et, afin de marquer cet événement, il est proposé d'organiser ce congrès à Sélestat.

Il est proposé de profiter de cet événement pour faire connaître l'Alsace aux alsaciens à travers le concept « Alsacez-Vous ».

Il s'agit de différentes manifestations originales organisées dans le cadre d'un projet élaboré par l'Office du Tourisme. Il est proposé de signer une convention pour que les services de la Ville puissent travailler pour le compte de l'Office du Tourisme.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET trouve que l'installation du RESOT à Sélestat est une très bonne chose mais, en ce qui concerne le coût des manifestations, il l'estime gigantesque. Il exprime ses doutes concernant la venue des touristes le samedi soir. Pour lui engager une dépense de 216 000 euros est inutile et n'est pas raisonnable.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite rappeler que le budget de 216 000 euros ne correspond pas à la dépense de la Ville car il y a d'autres partenaires. Il estime que Sélestat doit également jouer le rôle de capitale de l'Alsace Centrale. Il est conscient que le coût de la manifestation est élevé mais il considère qu'il faut relativiser cela étant donné la dynamique des différents partenaires autour des manifestations.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET estime que cela équivaut à une manifestation à Sélestat qui dure un mois et qui fait également parler de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la signature d'une convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et la Ville dans le cadre de l'organisation des événements Folle Nuit de Sélestat et Alsacez Vous !

Proj délib Ville/OT
OT/IF

Adopté – 1 ABSTENTION : M. André KLETHI

7 CONTRE : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ,

G. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

Adhésion de la commune de Salmbach au S.I.V.U de lutte contre les moustiques.

Rapport n° 912

Secteur concerné : Environnement et cadre de vie
Direction : Direction de l'Amenagement Urbain et de l'Environnement
Service instructeur : Service Environnement
Rapporteur : Jean-François RAY

Conformément à la loi du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques, l'arrêté préfectoral du 05 avril 1983 a établi le périmètre de la zone dans le Bas-Rhin, et désigné le S.I.V.U (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de Lauterbourg comme organisme public habilité à entreprendre les opérations de prospections, traitements et contrôles nécessaires.

Le ban communal étant inclus dans le périmètre, la Ville de Sélestat, par délibération du Conseil Municipal du 22 février 2001, a adhéré au S.I.V.U de lutte contre les moustiques.

Saisi d'une demande d'adhésion de la commune de Salmbach, le comité directeur du S.I.V.U a émis un avis favorable en novembre 2006.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), les conseils municipaux des 13 communes membres du syndicat sont appelés à se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les trois mois à compter de la notification de la décision du S.I.V.U.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de confirmer l'adhésion de la commune de Salmbach au S.I.V.U de lutte contre les moustiques.

Monsieur Jean-François RAY précise que la Commune de Salmbach a émis le vœu d'adhérer au SIVU de lutte contre les moustiques. Le Comité Directeur du SIVU a émis un avis favorable. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres sont amenées à délibérer sur cette admission.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après avis favorable à l'unanimité
de la Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Travaux,
de l'Environnement Naturel,
des Finances, des Domaines et de l'Administration Générale
réunies le 13 février 2007**

APPROUVE *la demande d'adhésion de la commune de Salmbach au S.I.V.U de lutte contre les moustiques.*

SAU/FH/NM
(02.07 Dél SIVU PM)

Adopté à l'unanimité

H. DIVERS

Projet de fusion entre la SA HLM de Sélestat et la société Habitat Familial d'Alsace (HFA)

Rapport n° 913

Secteur concerné : Politique foncière et urbaine
Direction : Direction Générale des Services
Service instructeur : Service Administration Générale
Rapporteur : Marcel BAUER

Par délibération 15 décembre 2005, le Conseil Municipal avait désigné le Maire ou son représentant M. Jacques MEYER pour siéger à la SESA (Société d'Équipement Sud Alsace) en qualité d'administrateur et à HFA (Habitat Familial d'Alsace) au sein du conseil de surveillance.

Après vérification et pour se conformer aux dispositions qui régissent la gouvernance des Sociétés d'HLM, la Ville ne peut désigner qu'**un seul membre** « *intuitu personae* ».

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le Conseil Municipal a déjà été amené à délibérer en 2005 pour désigner le Maire pour siéger au Conseil d'Administration. Lors de ce vote, le conseil municipal avait désigné un représentant et un suppléant ; or il n'est possible de n'élire qu'une seule personne. Il est donc nécessaire de régulariser cette situation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU

VU la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003

VU

les modifications introduites dans les statuts de la SA HLM de Sélestat en vertu des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2005

DESIGNE

le Maire, Marcel BAUER pour siéger à la SESA en qualité d'administrateur et à HFA au sein du conseil de surveillance

DGS/V
fusion HLM

Adopté à l'unanimité

* * * * *

Monsieur Jean-Paul STOTZ précise que dans le budget primitif à la page 20, il est fait allusion au stade municipal où la municipalité veut mettre du gazon. Or il estime qu'un terrain synthétique serait préférable vu le nombre de personnes qui l'utilisent.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que si cela a été fait c'est pour répondre aux demandes des associations utilisatrices du stade et du club de foot et d'athlétisme. Mais il veut bien suivre la proposition de Monsieur STOTZ et organiser une réunion de travail, à laquelle il sera associé.

Madame Monique SAWAYA précise qu'elle est consciente du problème mais relève que l'objectif est évidemment de choisir la solution technique la plus résistante.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN

« La presse s'est fait l'écho à plusieurs reprises (DNA des 21 et 27 janvier 2007) de la candidature de la ville de Strasbourg au titre de "Capitale européenne de la culture 2013".

Le président de la Communauté urbaine de Strasbourg, Robert Grossmann, souhaite associer toutes les collectivités alsaciennes dont les villes à cette manifestation.

Posant la question en commission de la culture le 31 janvier dernier de savoir si Sélestat était concernée, Monsieur l'adjoint Jean-Claude Donius m'a informé qu'il n'était pas au courant, mais qu'il allait se renseigner.

La richesse culturelle de notre cité à la fois au niveau du patrimoine ancien (bibliothèque humaniste) mais aussi de l'art moderne (biennale Sélest'Art, Frac) justifierait amplement que notre ville soit associée à cette manifestation. La biennale Sélest'Art est en principe prévue en 2013, ce serait l'occasion d'associer notre cité sans beaucoup de frais supplémentaires.

Avez-vous des précisions à ce sujet ?

Allons nous passer à côté de cet évènement ?

Nous sommes déjà exclus de la formidable campagne de promotion du lancement du TGV EST. Sélestat ne figure bien évidemment pas, car n'ayant pas d'arrêt du train, sur les nombreux documents diffusés à cette occasion. Vous pouvez le constater en consultant la plaquette remise aux conseillers. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe Monsieur BRUNSTEIN qu'il a précisément rencontré Monsieur GROSSMANN, Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, pour que Sélestat soit associée à la candidature de Strasbourg. Les modalités ne sont pas encore connues mais Sélestat ne sera en aucun cas absente.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la séance du 26 avril est reportée d'une semaine et aura donc lieu le 3 mai.

Fin de la séance à 23 H.

DGS/V
SCB/I
PV provisoire 72
06/03/07

La secrétaire de séance

Odile WEISS